

de l'agriculture et à l'amélioration des régimes alimentaires font maintenant partie intégrale de la politique de la plupart des États. Dans certains pays, la poursuite énergique de ces programmes, jointe à une température propice, a permis des progrès importants. Dans d'autres, les plans restent à l'état de projets, les programmes passent pour des réalisations.

Le tableau agricole, dans le monde, subit l'effet de plusieurs facteurs: besoins alimentaires des populations, nécessité de meilleures méthodes de culture, problème de l'équilibre du commerce avec l'étranger et, parfois, opportunisme en matière de politique internationale.

On a recours à divers procédés pour porter la production aux niveaux que déterminent les facteurs précités: entre autres, les prix minimums, les subventions, les accords bilatéraux, et le reste. L'influence exercée par l'État varie selon les pays. Chez les uns, elle touche directement les terres particulières et régit les surfaces ensemencées, le nombre et la variété du bétail, la quantité de denrées et de semences qui peut être conservée par l'agriculteur, les prix d'achat ou de vente, et le reste. Ailleurs, l'État n'agit que dans la mesure où il le faut pour protéger l'économie agricole contre la fluctuation trop brusque des prix pendant la période de transition d'après-guerre.

La plupart des cultivateurs savent ce qui s'est produit au pays quelques mois après la publication de cet article. On a annoncé la perte de certains contrats avec la Grande-Bretagne et les prix du bacon et d'autres produits du porc se sont mis à fléchir. Le prix des œufs a subi une baisse désastreuse. Je connais bien des gens qui avaient réussi à constituer dans l'Ouest du pays de magnifiques volées de basse-cour,—l'Ouest est la région que je connais le mieux à cet égard,— et qui, en attendant que le gouvernement prenne les mesures nécessaires, ont dû s'en départir.

De fait, à une réunion récente d'aviculteurs, on a prédit que, parce que le Gouvernement ne s'est pas attaqué plus tôt au problème, il y aura probablement disette d'œufs l'automne prochain. Quoi qu'il en soit, beaucoup d'aviculteurs ont subi de graves pertes. Il n'y a pas de doute là-dessus. Suivant le Bureau fédéral de la Statistique, nous avions en entrepôt, le 1^{er} février 1950, environ 25,075,000 livres de volaille, soit à peu près dix millions de livres de plus qu'il y a un an. On peut en dire autant de maints autres produits agricoles. Nous avons plus d'œufs en entrepôt que nous n'en avions il y a un an. Et ainsi de suite sur toute la ligne.

Comme le disait le préopinant, la présente mesure ne nous satisfait pas entièrement. Nous reconnaissons qu'il y a lieu d'agir. Le premier ministre disait avec raison en 1943, alors qu'il engageait les cultivateurs à produire autant que possible, qu'on tiendrait compte plus tard de ce que les agriculteurs ne touchaient pas alors les mêmes prix que ceux des autres pays. Je n'ai pas ici le texte de ses paroles mais je sais que per-

sonne ne me contredira. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a lui-même répété maintes et maintes fois que les cultivateurs recevaient une rémunération inférieure à celle des agriculteurs d'autres pays et qu'il en serait tenu compte dans l'après-guerre.

Nous savons que ces gens ont fourni un apport précieux.

J'ai ici le compte rendu d'un discours que le ministre a prononcé à Saskatoon. Ce compte rendu paraît à la page 4 de la *Tribune* de Winnipeg du 16 mars. Voici ce que le ministre aurait dit à une réunion de l'association des municipalités rurales de la Saskatchewan:

"Si nécessaire", une campagne sera lancée afin d'empêcher les fabricants d'oléomargarine de produire au point de menacer les 400,000 producteurs laitiers du Canada.

A l'occasion de la présente mesure, je veux poser au ministre une question à laquelle il devrait répondre car, au 1^{er} mars 1950, la quantité de beurre entreposé était de 36,578,000 livres, comparativement à 18,769,000 livres, l'an dernier. C'est donc le double. Si le ministre a quelque projet de loi en vue ou s'il doit être l'auteur du genre de campagne qu'il a indiquée dans son discours au grand congrès de Saskatoon, il devrait fournir aux membres de la Chambre des communes plus de renseignements au sujet de ce genre de loi ou de campagne qu'il entend lancer relativement à ce très grave problème.

Pour ce qui est de la mesure législative elle-même, nous croyons qu'il y a lieu d'élaborer une formule en vue d'arrêter les prix minimums. Les producteurs n'ont aucune idée de la façon dont on procédera. La formule devrait être prévue dans la loi et les prix minimums annoncés longtemps avant la période de production. Nous croyons également que ladite formule ne devrait être arrêtée qu'après entente avec les représentants des producteurs de diverses denrées de toutes les régions du pays. C'est là, j'en suis sûr, une très juste requête.

Désirant poser certaines questions au comité, je ne veux pas insister davantage pour l'instant. Je tiens seulement à signaler que notre groupe n'est pas satisfait de la mesure. Nous allons en faciliter l'adoption, parce qu'elle offre en ce moment des avantages pratiques; elle est loin cependant de ce qu'elle devrait être pour protéger notre agriculture. J'espère que le ministre fera connaître ses intentions à la Chambre sur le genre de mesure législative ou de campagne qu'il lancera en faveur des 400,000 producteurs de beurre au Canada.

M. William Bryce (Selkirk): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas trop retarder les travaux de la Chambre. J'aimerais, toutefois, formuler quelques observations. Je suis heu-